



ILS MAÎTRISENT LES ACIDES ET BIEN PLUS QUE LES BASES :

EST-CE UNE RAISON POUR LES DISSOUDRE ?

SOUTIEN AUX AGENTS DES LABORATOIRES DU SCL

Motion intersyndicale de l'ensemble des personnels CCRF en soutien aux agents du Service Commun des Laboratoires

Face à l'énième coup de massue que constitue l'annonce de la suppression de 4 ETPT en 2024, dans un contexte de tension et de fragilisation déjà extrême, les agent-e-s des laboratoires du SCL ont fait part de leurs vives inquiétudes via une motion signée dans l'ensemble de leurs implantations.

Les personnels de la DGCCRF dans leur ensemble partagent et soutiennent les revendications de leurs collègues du SCL.

Bien qu'il soit le grand oublié de Bercy (pourtant rattaché à la Douane et à la CCRF), le SCL est un pilier indispensable pour les personnels CCRF dans l'exercice de leurs missions. Lorsque nous réalisons un prélèvement, parfois nécessaire à la caractérisation d'une infraction, les agent-e-s CCRF bénéficient, en plus du résultat d'analyses, d'une prestation complète, que seul le SCL peut offrir :

- aide au ciblage préalable dans la conception et l'exécution du PNE ;
- réflexion sur l'articulation entre besoin de l'agent-e et déterminations possibles ;
- exploitation juridique de la détermination analytique ;
- appui à l'enquête dans l'évaluation des éléments techniques avancés par les entreprises ;
- soutien du SCL intervenant en tant qu'expert aux audiences pour des dossiers à enjeu afin de vulgariser des problématiques techniques et scientifiques complexes.

Cette expertise, nous la devons aux agents du SCL, toujours très réactifs dans le développement de méthodes d'analyse, soucieux de satisfaire les besoins de l'enquête, comme par exemple le développement de bases de données autour de la francisation et de l'authenticité dans les secteurs des fruit et légumes et du vin, ...

La création de l'application e-labo est une parfaite illustration de tous les services rendus aux enquêteurs par les laboratoires, complétant la stricte analyse.

Les meilleurs exemples de cette réactivité de nos laboratoires, non exhaustifs, restent ceux des dernières crises alimentaires et non alimentaires :

- présence de diméthylfumarate dans les articles chaussants et fauteuils ;
- scandale des œufs contaminés au fipronil ;
- analyse des gels hydroalcooliques durant la pandémie de Covid-19 ;
- détection de l'oxyde d'éthylène, qui n'entraîne pas dans le socle de base des laboratoires privés ;
- présence de bactéries Escherichia Coli productrice de Shiga-toxine dans des pizzas.

On se souviendra également que c'est le SCL qui détecta le colorant pour peinture, le soudan et ses analogues, dans le piment rouge d'Inde et dans tous les produits où cet ingrédient fût incorporé (épices, plats cuisinés, huiles pimentées importées, ...).

La nécessité de l'existence d'un réseau de laboratoires d'Etat non soumis à l'unique rentabilité économique n'est plus à démontrer.

La comptabilité analytique et la productivité sont antagonistes de la pertinence et de l'exhaustivité : c'est parce qu'il est missionné pour détecter des anomalies au-delà d'un socle de base constitutif de la prestation prédéfinie entre un laboratoire privé et son client, qu'il s'en distingue et qu'il ne peut y être économiquement comparé. Si l'adage « on ne trouve que ce qu'on cherche » était appliqué stricto-sensu, nous continuerions à consommer dans nos aliments du colorant de synthèse pour peintures.

Qui peut raisonnablement penser qu'un importateur demande à rechercher un colorant pour peinture dans le produit alimentaire qu'il importe ?! Qui peut croire qu'un laboratoire privé rechercherait une substance sans avoir été payé au préalable ?!

Enfin, si selon les schémas envisagés suite à l'audit du Conseil Général de l'Economie (CGE) du MEFSIN, le SCL n'était plus un service à compétence nationale, qui garantira aux agents de la DGCCRF impartialité et objectivité lorsque les administrations seront réduites à faire analyser un produit auprès d'un laboratoire privé, ce dernier ayant précédemment analysé le même produit à titre commercial pour son client importateur soumis au contrôle. Le cas échéant, quelle est la probabilité que ce laboratoire se déjuge au détriment de son client du secteur marchand ?

Afin de permettre au SCL de continuer à exercer les missions de service public qui lui sont confiées dans des conditions de travail décentes, garantes de son impartialité, de sa réactivité, de son expertise et de sa rigueur, les agent-e-s de la DGCCRF, signataires de la présente motion, ne peuvent que relayer les besoins exprimés par leurs collègues des laboratoires et exigent :

- **le maintien de toutes les implantations et des missions actuelles du SCL et l'arrêt des suppressions d'emploi ;**
- **un plan pluriannuel de recrutement de fonctionnaires au SCL pour combler les manques d'effectifs existants et exercer les nouvelles analyses et expertises que souhaitent lui confier les deux directions de rattachement et d'autres administrations ;**
- **un plan ministériel de qualification conséquent pour une reconnaissance de l'investissement des agent-e-s du SCL ;**

